

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Conseil Municipal du 7 juin 2013

1. Composition du Conseil Communautaire du Pays Naborien
Mandature 2014-2020
2. Renouvellement de la Convention ATESAT
3. Gestion du foyer
4. Avenant au marché « Eclairage public »
5. Renumérotation habitations
6. DIVERS

Retrait au point n° 4 qui sera remplacé avec l'accord du Conseil Municipal par le point :

- Bilan du 1^{er} trimestre des déchetteries intercommunautaires

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 7 JUIN 2013

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. DERU Claude – Mme TALAGA Joëlle – M. GERARD Michel – M. MULLER Serge –
M. MATZ Jean-Pierre – M. CLAMME André – Melle PICQ Anne-Louise – Melle
WEINACKER Angèle – M. SENSER Gérard – Melle WEINACKER Angèle – M.
PENNERAD Pascal – Mme DE GOBBI Sarah

Absent excusé : M. BIEGEL Fernand – M. MONTALBANO Jean- Pierre

Procuration : M. MONTALBANO Jean Pierre a donné procuration à M. DERU Claude
M.BIEGEL Fernand a donné procuration à M. CLAMME André

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TALAGA Joëlle est nommée secrétaire de séance.
Madame RIFF Laurence étant auxiliaire du secrétaire

1° Composition du Conseil Communautaire du Pays Naborien – Mandature 2014-2020

Conformément aux dispositions instituées par la réforme du VII de l'article L52.11-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, modifié par la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012, les Conseils Municipaux des Communes adhérentes à un EPCI, doivent délibérer sur la future répartition de la future assemblée communautaire, avant la date du 30 juin 2013, reportée au 31 août 2013.

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire du Pays Naborien a invité en séance du 14 mai 2013, point n° 4, les Conseils Municipaux des Communes du Pays Naborien à entériner :

1. Le maintien de la composition et la répartition actuelle des délégués des Communes qui forment le Conseil Communautaire du Pays Naborien, déterminé comme suit :

COMMUNES	Population locale municipale 2013	Délégués titulaires	% population municipale	% conseil
ALTIVILLER	565	2	1,38	4,55
CARLING	3655	4	8,95	9,09
DIESEN	1092	2	2,67	4,55
FOLSCHVILLER	4217	5	10,32	11,36
LACHAMBRE	793	2	1,94	4,55
L'HOPITAL	5434	6	13,30	13,63
MACHEREN	2920	3	7,15	6,82
PORCELETTE	2570	3	6,29	6,82
SAINT-AVOLD	16273	13	39,84	29,54
VALMONT	3333	4	8,16	9,09
TOTAL	40852	44	100,00	100,00

2. La désignation d'au moins un(e) Vice-président(e) émanant de chaque commune formant le Conseil Communautaire du Pays Naborien.

En vertu de ce qui précède, le Conseil Municipal de la Commune d'Altviller est invité à homologuer les choix susvisés et à notifier ladite délibération à Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de Moselle.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions ci-dessus énoncées.

2° Renouvellement de la Convention ATESAT

Vu la loi M.U.R.C.E.F n°2001-1168 du 11 décembre 2001 – III (mesures urgentes de réformes à caractères économiques et financier), articles 7 – 1, en application de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat bénéfice des communes et de leurs groupements et pris pour l'application du III de l'article 1^{er} de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Demande à bénéficier de l'Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT),
- Autorise Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, Maire :
 - à finaliser le contenu, les modalités de mise en œuvre, le coût, les responsabilités respectives qui découlent du projet de convention
 - à signer la convention
 - à prendre toutes décisions concernant le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget.

3° Gestion du Foyer

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors d'une réunion avec le comité de l'ASCA, il avait été décidé de faire participer l'ASCA au frais d'électricité et d'eau. Le montant de la participation a été déterminé en commun accord entre les deux parties.

Pour 2011, le montant a été fixé à 1315 €. Un titre de recette sera envoyé à l'association ASCA.

4° Bilan des déchetteries intercommunautaires

Présentation du bilan des frais d'exploitation des déchetteries intercommunautaires de l'Hôpital et de Valmont pour le 1^{ème} trimestre 2013. Les documents sont consultables en Mairie.

5 ° Renumérotation habitations

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année la Commission Communale des impôts directs doit se réunir afin de déterminer dans les meilleures conditions, l'assiette des impôts directs.

Des modifications ont été apportées sur plusieurs parcelles et les destinations proposées par le Centre des Impôts de Forbach sont erronées. Aussi, je vous propose de revoir ces données et d'attribuer une nouvelle numérotation.

- **Section n° 1 parcelle n° 80** : cette parcelle concerne une maison avec deux appartements : Proposition de numérotation : **117 rue Principale**
- **Section 1 parcelle 313** : cette adresse concerne deux logements qui ont été transformés en une seule habitation. Proposition de numérotation : **40 rue Koenigsberg**

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire.

6° DIVERS

- Subvention du Sénateur Jean-Louis MASSON pour un montant de 1 800 €, concernant les travaux Allée du Cimetière.
- Subvention des Sénateurs Gisèle PRINTZ et Jean-Marc TODESCHINI pour un montant de 2 500 €, concernant l'achat de matériel roulant.

- Subvention DETR pour un montant de 13 564 €, concernant les travaux éclairage public
- Subvention Amende de police pour un montant de 24 000 € concernant le parking aux abords du Foyer.
- Le dossier subvention parlementaire concernant la réhabilitation du foyer a été réactualisé. Le montant accordé devrait être de 5 000 €. Nous espérons avoir la réponse définitive avant le 8 juillet, date du début des travaux.
- La fête de la musique aura lieu au foyer le samedi 22 juin 2013.

ALTVILLER le 7 juin 2013

Le Maire

M. BALLEVRE Jean-Jacques